

**Commune d'Etterbeek
Service Aménagement du
Territoire - Urbanisme
Avenue d'Auderghem, 113
1040 Bruxelles**

V/Réf. : 99219921AdA (Alice d'Andrimont)
N/Réf. : JMB/ETB-2.212/s.591
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Concerne : ETTERBEEK. Avenue de la Chasse, 171.
Placement d'un nouveau châssis de vitrine au rez-de-chaussée.

Demande de permis d'urbanisme.

Avis de la CRMS

En réponse à votre lettre du 11 juillet 2016 sous référence, reçue le 11 juillet, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 24 août 2016.

La demande concerne une belle maison mitoyenne d'inspiration néo-classique située dans la zone de protection de la maison classée située avenue de la Chasse n° 141. Elle date visiblement d'avant 1932 mais n'est pas reprise à l'Inventaire du Patrimoine monumental d'Etterbeek.

La demande vise le remplacement de la vitrine actuelle, qui daterait de vers 1962, par une nouvelle vitrine en aluminium de teinte gris foncée (RAL 7021) avec porte au milieu. La vitrine actuelle comporte une porte pour le commerce à droite. Une porte cochère à imposte se situe à l'extrême gauche et n'est pas concernée par la présente demande.

A l'examen du projet, il apparaît que les interventions projetées n'auraient pas d'impact sur la maison classée avenue de la Chasse n° 141.

La CRMS demande que les prescriptions urbanistiques soient strictement respectées.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de Concertation, des remarques et recommandations complémentaires sur le projet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire adjointe

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copie à : B.D.U. – D.M.S. : Mme I. Leroy / B.D.U. - D.U. : Mme V. Henry